SECOND TABLEAU

DU

MAXIMUM

Du plus haut prix, 1.° des comestibles qui, en conformité du Décret de la Convention nationale, du deux octobre dernier, doivent être réunis à ceux compris dans la loi du vingt-neuf septembre.

2.° Des différentes espèces de bois et marchandises propres à la construction des maisons, granges et autrres bâtiment, d'après le décret des 4 et 5 octobre, portées, comme étant de première nécessité, dans l'article premier de la même loi du maximum, et en exécution du délibéré du Département du 19 octobre, y compris le tiers en sus du prix courant de l'année mil sept cent quatre-vingt-dix.

3.° Des changemens faits à quelques articles portés au premier Tableau, sur les réclamations des citoyens que l'Administration a trouvées suffisamment établies, pour la nouvelle taxe desquels objets il est dérogé à celle faite par le premier Tableau du huit octobre dernier.

COMESTIBLES.

Le Beurre, la livre.....	» 15	».
La crême, la pinte.....	» 13	».
Le lait, la pinte.....	» 3	».

Œufs.

La douzaine jusqu'au quinze mars 1794.	»	12	».
Et depuis ledit jour.....	»	9	».

Café.

De la Martinique, la livre en grain.....	1	12	».
L'once en poudre.....	»	3	».
De saint-Domingue, la livre en grain.	1	8	».
L'once en poudre.....	»	2	6.

Poivre.

Le blanc, la livre.....	6	»	».
L'once.....	»	8	6.
Le noir, la livre.....	4	10	».
L'once.....	»	6	6.

Ris.

La livre.....	»	12	6.

Vermicelle.

La livre.....	»	15	».

Fromages.

Celui passé du pays, la livre.....	»	12	».
Autre bleu du pays, idem.....	»	8	».
Autre blanc dit à la pie, la livre.....	»	3	».
Marolle pleine, la livre.....	»	10	».
Demi-marolle.....,	»	6	».
De Comté dit gruyère, la livre.....	»	15	».
D'Hollande, la livre.....	»	15	».
De Brie, idem.....	»	12	».

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LÉGUMES.

Oignons.

Le boisseau de Chaalons, comble.....	1	10	».
La raye de trente à trente-six oignons..	»	6	».

Navets.

De courtizols et de St. Étienne, le vaisselet	»	4	».
Du Vallage gros et petits, le vaisselet...	»	6	».

Pommes de terre.

Le vaisselet.....	»	3	6.

Choux.

Le blanc d'Écury, par les plus gros....	»	2	».
Le verd, par les plus gros..... ...	»	1	6.
Celui dit de Milan par les plus gros...	»	2	».

Poireaux.

La botte.....	»	2	».

Carottes.

La botte de huit à dix carottes.....	»	3	».

Panais.

La botte de douze à quinze panais.....	»	4	».

Salcifis.

La botte de trente-cinq à quarante.....	»	4	».

Concombre.

La livre.....	»	2	».

Potiron.

La livre.....	»	1	».

Tous les autres légumes tels que les différentes espèces de salades, épinards, oseille ect., comme en l'année 1790, et le tiers en sus.

Légumes secs à la pinte.

Pois	»	5	».
Fêves blanches	»	6	».
Fêves mélangées	»	5	».
Lentilles du pays épluchées	»	5	».

Poisson, à la livre.

La carpe	»	12	».
Poisson blanc	»	10	».
Tanche et Brême	»	12	».
Barbeau	»	15	».
Brochet, Truite, Anguille, perche et autre poisson gris	1	5	».
Écrevisses grosses, le demi cent	2	10	».
Moyennes, idem	1	5	».
Raie, la livre	1	»	».
Harang-frais, la pièce	»	3	».

Gibier.

Lièvre plein	2	»	».
Un deux tiers	1	15	».
Levreau	1	5	».
Lapin	1	»	».
Lapreau	»	15	».
Perdrix, la pièce	»	12	».
Canard sauvage	1	10	».
Canard privé	1	»	».

Vannaux, la paire.....	»	10	».

Volaille, la pièce.

Le cocq-d'inde, le plus fort.....	4	»	».
La poule-d'inde, la plus forte.....	2	10	».
Le dindonneau.....	2	5	».
L'oie.....	2	»	».
La poule ordinaire.....	»	15	».
Poulet ordinaire.....	»	15	».
Chapon.....	1	10	».
Pigeons, la paire.....	»	12	».

Tabac.

En Poudre, la livre.....	1	10	».

BOIS

Et autres marchandises propres à la contruction des maisons, granges et bâtimens.

Bois de chêne.

La première qualité depuis 21 pieds de longueur et au-dessus, le grand cent.....	600	»	».
Deuxième qualité depuis vingt-un jusqu'à douze pieds, idem.....	530	»	».
Troisième qualité au-dessous de 12 pieds, id	500	»	».

Bois de scierie de chêne.

Chevrons le cent de toises.....	106	»	».
Planches d'un pouce d'épaisseur, ainsi que les volilles, le cent de toises...	100	»	».

Bois de cartelage de quatre à cinq pouces.

Le cent de toises.....	172	»	».

Bois d'orme et de noyer.

Le cent de solives.....	530	»	».

Sapin.

La planche en large le cent.....	145	»	».
La planche au détail.....	1	12	».
La planche ordinaire de onze pieds de longueur, le cent.....	95	»	».
La planche au détail et volille.....	1	2	».

Tilleul.

La perche de 15 à 20 pieds.....	»	19	».
Celle de 20 et au-dessus.....	1	2	».

Chevrons.

Le double de 3 à 4 pouces, le pied....	»	2	9.
Le simple.....	»	2	».
Le feuillière de 4 à 5 pouces, le pied..	»	5	3.

Pannes.

Celle de 5 à 6 pouces, le pied.....	»	7	3.
Idem de 6 à 7 pouces, le pied.....	»	10	».

Lattes.

La botte.....	1	16	».

Échancillons.

La botte.....	»	13	».

Buis.

Un morceau de six pouces de diamêtre et au-dessus, le cent.....	54	»	».
La livre.....	»	12	».

Gaiac.

Hors d'usage dans ce pays.

Hêtre.

Le cent de toises de planches d'un pouce. 92 » ».

Merrain.

La treille au compte de Chaalons, composée de 23 douves et demi, 43 poignées et demie d'enfonçures et d'autant de chanteaux.... ..... 172 » ».

L'enfonçure à six pouces et au-dessus, comptera en plein, et celle au-dessous à raison de trois pour deux.

Les chantaux de 4 pouces et au-dessus compteront en plein, et au-dessous à trois pour deux.

Clouterie.

Les cloux picards, le cent.....	3	5	».
De vingt-cinq livres.....	2	»	».
De vingt livres.....	1	»	».
De quatorze livres.....	»	16	».
De dix livres.....	»	13	».
Ceux à lattes le mille.....	3	5	».
A ardoises et échancillons, idem.....	2	»	».
Les broches la livre.....	»	10	6.

CHANGEMENS

Faits à la taxe des Denrées et marchandises ci-après :

Viande au détail à Chaalons.

De Bœuf, veau et mouton, la livre.....	»	10	».
Dans tous les autres lieux du District..	»	8	».

Charcuiterie.

Porc vif, le cent.....	37	10	».
Porc corps vide, le cent.....	45	»	».
Viande fraiche de porc, la livre.....	»	11	».
Viande nouvellement salée, idem.....	»	13	».
Lard frais, la livre.....	»	13	».
Lard nouveau salé, idem.....	»	15	».
Lard vieux salé, idem.....	»	17	».
Jambon nouveau salé, la livre.....	»	17	».
Jambon vieux salé, idem.....	»	18	».
Fromage de cochon, la livre.....	1	10	».
Sain--doux, la livre.....	1	»	».
Vieux-oin, idem.....	»	16	».

Charbon de Bois.

Le poinçon jauge champagne comble contenant huit boisseaux mesure de Chaalons....	2	12	».
Le boisseau comble.....	»	8	».

Braise.

De boulanger le boisseau comble.....	»	5	».
Le boisseau de celle vendue au sac....	»	7	».

Huile à brûler.

La pinte de Chaalons contenant une liv. trois-quarts.....	1	5	».
Pain d'huile, la livre.....	»	1	6.

Huile de Poisson.

L'huile a été estimée sa véritable valeur par le premier Tableau, à raison de soixante livres le quintal;

mais il a été fait depuis la distinction d'une autre huile de morue ou blanche estimée le cent 50 » ».

On observe que l'huile douce portée au premier Tableau est absolument la même que celle appellée huile d'olive, c'est mal-à-propos que les marchands ont voulu établir une différence de prix.

Cuirs en poil.

Le bœuf pesant 60 livres, le cent.....	40	»	».
La vache de 30 à 40 liv. le cent.....	32	»	».
La vache pesant moins de trente livres la douzaine.....	110	»	».
Veaux les plus forts, le cent.....	350	»	».
Ceux moindres, idem.....	260	»	».
Moutons les plus forts, le cent.....	273	»	».
Ceux moindres, idem.....	200	»	».

Fers.

Le commun, le cent.....	25	»	».
De Roche, idem.....	27	10	».
De Carillon, idem.....	30	»	»
Coulé, idem.....	35	»	».
Rond, idem.....	40	»	».
En verge et bandage, idem.....	45	»	».

Fonte.

En hâtres et taques, le cent.....	20	»	».
En marmouzets et fourneaux.....	24	»	».

Houille.

De St. Étienne-en-forêt, le tonneau jauge champagne.....	20	10	».
De Charleville, idem.....	13	15	».

Souliers.

Pour hommes..... 7 10 ».
Pour femmes..... 5 10 ».
Pour les enfans à proportion de la grandeur.

Sabots.

Ceux qui viennent de Rarecourt, du Clermontois, de Sainte-Manéhould et des environs, qui se vendent à Chaalons.

Pour hommes..... » 12 .»
Pour femmes..... » 10 ».
Sabots dits mignons..... » 15 ».
Pour enfans à proportion de la grandeur

Ceux qui ont été fabriqués dans les communes du District.

Pour hommes..... » 16 ».
Pour femmes..... » 12 ».
Pour enfans à proportion de leur grandeur.

Bois de chauffage vendus à Chaalons.

La corde de bois d'orme ou charme, de cinq sur cinq pieds, et de 42 pouces de longueur. 36 » ».
De chêne et hêtre, idem..... 30 » ».
Bois blanc, idem..... 20 » ».

Bois à l'anneau de Chaalons, y compris les quatre bûches pour témoins.

L'orme et charme acheté sur le pavé.... 8 » ».
Prix marchand..... 8 15 ».
Chêne et hêtre acheté sur le pavé..... 7 » ».

Prix marchand.....	7	15	».
Bois blanc sur le pavé.....	4	15	».
Prix marchand.....	5	5	».

Fagots vendus à Chaalons.

De Brie, le cent.....	18	»	».
Le fagot à cause du détail.....	»	4	6.
Les cotterets, le cent.....	20	»	».
Le fagot à cause du détail.....	»	5	».
De boulanger, le cent.....	27	»	».

Bois pris à Vertus et dans les ventes des environs.

Bois rondin, l'anneau de Brie.....	4	15	».
Celui de quartier, idem.....	7	»	».
Celui de houpier.....	5	5	».

Fagots.

De quarante-deux pouces de hauteur, sur vingt-sept de tour, le cent.....	11	10	».
Ceux de houpier, idem.....	10	15	».
Les cotterets.....	6	15	».
Écailles, la toise.....	6	»	».

Le présent Tableau fait et rédigé par le Conseil général du District de Chaalons, en présence du Procureur-syndic, sur les éclaircissemens qu'il s'est de nouveau procurés, pour être imprimé, affiché et exécuté dans toutes ses parties, à l'exécution des-

quelles les Procureurs des Conseils généraux des Communes seront tenus de veiller le plus strictement possible, sous les peines portées par les loix.

A Chaalons, ce 14 Brumaire de l'an second de la République Française, une et indivisible.

Signé ÉCOUTIN, Président.

RENAUT, Secrétaire.

A CHAALONS, chez Depinteville-Bouchard, Imprimeur du District, place du Marché.